



# le Mazet

BULLETIN MUNICIPAL

HIVER 2020 / N°64



## ■ VIE MUNICIPALE

Conseils municipaux	04
Liste des commissions municipales	10
Chantiers et travaux de voirie	11
Commission commerces	12
Cérémonie du 11 novembre 2020	13
Projet Habitat inclusif	13
Réglementation concernant la nouvelle salle culturelle	14
La rentrée à l'école	16
La cantine et la garderie	17

## ■ RENDEZ-VOUS CULTURELS

Calibert en Scène	18
Un concert au Mazet	19
« Bernanos » par la SHM	19
Le Festival Ama-Théâtre	20

## ■ INFOS DIVERSES ET SPORT

De ferme en ferme	22
Club de vélo du Haut-Lignon	24
Le Foot Mazet-Chambon	25

## ■ INTERCOMMUNALITÉ

Résidence comédie itinérante	26
Fauteuil Rouge	27
Le Centre de Loisirs	28
SICTOM	29

## ■ LA VIE ASSOCIATIVE

Scrabble	30
Église réformée	31
APE	32
La Crèche parentale « Les Pitchounets »	33

## ■ HISTOIRE / PATRIMOINE

Le circuit « patrimoine a vu le jour »	34
--	----

Directeur de publication : Alain DEBARD

Coordination de la rédaction : Pierre SUCHÈRE

Crédit photos : Cathy Cachard, Ecole du Mazet, Centre de loisirs Intercommunal, APE, Église Protestante Unie, Club de scrabble, Foot Mazet-Chambon, Crèche « les pitchounets », Communauté de Communes du Haut-Lignon, Fabienne Malaval-Dupré, Christian Paulet, Alain Debard, La Commère 43, Pierre Suchère, Unsplash, Club vélo du Haut-Lignon.

N° ISSN : 0988-5765. Dépôt légal : décembre 2020 - Tirage : 700 exemplaires.

Conception, création et réalisation : agence studio N°3 - www.studioN3.fr

## VIE PRATIQUE

### MAIRIE

Tél. 04 71 65 01 09 - Fax 04 71 65 07 38  
mairie@mazet-st-voy.com - [www.mazet-st-voy.com](http://www.mazet-st-voy.com)  
Ouverture : mardi et jeudi 8h-12h/ 14h-18h.  
Mercredi et vendredi 8h-12h. Samedi 8h-12h.

### OFFICE DE TOURISME

Tél. 04 71 65 07 32 - [lemazet@ot-hautlignon.com](mailto:lemazet@ot-hautlignon.com)  
[www.ot-hautlignon.com](http://www.ot-hautlignon.com)

- **Pompiers** : 18
- **Gendarmerie Nationale** : 17 (brigade de Tence)
- **SAMU services d'urgence** : 15
- **Centre antipoison** : 04 73 75 17 51 (Clermont-Ferrand)
- **N° européen** : 112
- **La Poste** : mardi, mercredi, jeudi et samedi de 8h30 à 12h  
Vendredi de 13h30 à 17h
- **Bibliothèque municipale** (au dessus de la mairie) : 04 71 65 09 10  
Ouverture : mercredi 14h > 18h. Jeudi 10h > 12h. Vendredi 15h > 18h.  
Samedi 10h > 12h. (Attention ouverture modifiée cause COVID)
- **Crèche Les Pitchounets** : rue des écoles 04 71 65 06 22
- **Ecole Albert Camus** : rue des écoles 04 71 65 00 68
- **Centre de loisirs** : (en dessous du Calibert) 04 71 65 02 47
- **ADMR Le Chambon/Le Mazet** 04 71 56 37 24 ou 06 84 99 21 38
- **Assistant social** 04 71 65 08 96 ou 04 71 07 40 60
- **Résidence de Personnes Agées Le Lizieux** 04 71 65 08 95
- **Taxis**
  - Taxi du Lizieux Sandrine NEBOIT 04 71 65 06 25 ou 06 14 50 77 24
  - Taxi Service Yohann RUEL 04 71 59 73 17
- **Déchetterie** : 04 71 65 93 02
- **Professionnels de santé**
  - Médecin route de Tence : Dr. Guy RUEL et Mme AUBRY 04 71 65 05 50
  - Dentiste 7 allée des jardins : Dr. Pierre PEYRARD 04 71 65 04 81
  - Pharmacie du Plateau 13 route de Tence  
Dr Pascal MERMET-BOUVIER 04 71 65 66 66
  - Pédicure « Résidence Personnes âgées » sur RV une fois par mois  
Route du Chambon
- **Défibrillateur** : sous la mairie, à coté de la porte de l'ascenseur et à l'entrée du Calibert.

**PENSEZ À VOUS INSCRIRE À LA MAIRIE  
POUR RECEVOIR LES INFOS SUR  
« MAZET EVENEMENT »**



## ÉDITO

Ces vœux sont d'abord pour moi l'occasion de remercier ceux qui n'ont pas désiré se représenter, avec une pensée particulière pour Bernard Cotte qui a donné sur de longues années une forte inflexion à cette commune. Pour la nouvelle équipe élue en mars ce fut un début de mandat compliqué puisque ce n'est que le 25 mai que le conseil municipal a pu se réunir pour désigner le maire, les adjoints et prendre les premières délibérations.

Que retiendrons-nous de l'année écoulée à l'heure du bilan ?

Nous retiendrons surtout de cette année 2020 que nous avons dû faire face à la plus grave crise que notre pays a connu depuis la guerre. La propagation d'un virus meurtrier fait peser une menace sur chacun d'entre nous, plus particulièrement sur nos aînés.

C'est à regret que nous avons annulé plusieurs de nos événements « festifs », manifestations créatrices de lien social, gages de notre vivre ensemble. Nous avons une pensée pour le repas habituel des personnes âgées car le colis ne remplace pas ces moments fait d'échange, de rencontre, de convivialité, de solidarité dont nous avons tous besoin. C'est une satisfaction de voir que la solidarité a été à l'œuvre, par des actes individuels (fabrication de masques, de blouses, animations radio...) ou collectifs. Je voudrais souligner l'engagement dont ont fait preuve nos personnels municipaux pour maintenir l'ensemble des services en activité. J'ai aussi une pensée pour nos commerces, nos artisans, nos entreprises, durement touchés. Une commission municipale est à l'œuvre pour réfléchir aux moyens à mettre en action pour faciliter leur maintien, voire leur développement, favoriser de nouvelles installations, localement les besoins de services de proximité sont réels, il est impératif d'y répondre. Dans cette situation nous devons faire bloc, c'est ensemble que nous nous en sortons, en rejetant les conduites individualistes irresponsables qui nous fragilisent.

Notre commune est attractive, elle attire de nouveaux habitants mais nous devons sans cesse améliorer notre cadre de vie, nos services pour qu'elle le reste. Cette année nous avons fait porter notre effort sur le remplacement de plus d'un kilomètre (du réservoir de la petite Roche à la Zone artisanale) de conduites d'eau en amiante-ciment vétustes occasionnant des fuites et du gaspillage d'eau potable. Nous en profitons pour installer deux bornes incendies (Saint-Voy et Zone artisanale) et mettre en souterrain les lignes électriques et téléphoniques autour de l'Église de Saint-Voy, point fort de notre patrimoine. La voirie a ensuite été reprise incluant le chemin vicinal des Eyrauds. L'année qui vient s'ouvrira sur de nouveaux projets, d'autres chantiers, d'autres réflexions...

Au nom du Conseil Municipal je vous souhaite une bonne année 2021 qui nous permette d'envisager l'avenir avec plus de sérénité que l'année qui vient de s'écouler et qui est déjà derrière nous.

Alain DEBARD,  
Maire du Mazet Saint Voy.

## État civil

Du 16 novembre 2019  
au 15 novembre 2020

### NAISSANCES

- ROVIRA Aria née le 24/01/2020 à Firminy Mazalibrand
- HERITIER FERRIER Léo né le 12/07/2020 à Firminy Les Eyrauds
- ZAFY Diego Jean-Marc André né le 19/10/2020 à Firminy 10 route de Fay

### MARIAGES

- ROCHE Ivan et LOMBARD Anne le 14/03/2020
- CACHARD Thibaut Cyril Pierre et TOUDJINE Dyhia Meriem le 14/03/2020
- KONING Fabien Jean Wouter et VALLA Anne Laure Evelyne le 20/06/2020
- BAYLE Joran et GUILHOT Clémence Lucie Annie le 27/07/2020
- PERIER Jean-Matthieu Daniel Maurice et GUILHOT Milca le 05/09/2020
- ZAFY Mario Jean Clorie et GUILHOT Camille Simone Marguerite le 26/09/2020
- DESFOND Didier et BOUIX Hélène Annie le 26/09/2020

### DÉCÈS OU TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

- MORENO Herminio 59 ans domicilié 9 Montée de Roudon le 23/12/2019 au MAZET SAINT-VOY
- PESSINA Florence 58 ans domiciliée à Bosméa veuve de DERAL Paul le 22/12/2019 au MAZET SAINT-VOY
- MANDON Annette 64 ans domiciliée à Aulagnier Grand veuve de RUSSIER Marc le 29/12/2019 au MAZET SAINT-VOY
- MOUNIER Antoine 80 ans domicilié à Vacheresses époux de BOS Eliane le 23/06/2019 à SAINT-AGREVE
- LAYES René 80 ans domicilié à Foumourette époux de ROUSSET Marthe le 06/01/2020 au CHAMBON-SUR-LIGNON
- COTTE Marc-André 74 ans domicilié Chemin des Renoncules La Chèze veuf de AVENEL Catherine le 27/01/2020 à SAINT-AGREVE
- LANGEAC Hélène 89 ans domiciliée Le Bourg veuve de MOULIN Hébert le 07/02/2020 à FIRMINY
- BARRIOL Gaston 86 ans domicilié 11 Route de Fay-sur-Lignon époux de RUSSIER Lucie le 03/03/2020 à YSSINGEAUX
- SOUBEYRAND Bernard 68 ans domicilié Mazet st Voy le 15/03/2020 à SAINT-AGREVE
- MARANT Michel 74 ans domicilié 15 Rue des Écoles époux de BOUIX Mireille le 03/04/2020 à LE PUY-EN-VELAY
- BANNWARTH Jean 92 ans domicilié 10 rue du Lizieux veuf de GUTH Jacqueline le 04/04/2020 à LE PUY-EN-VELAY
- FAYARD André 61 ans domicilié Bronac le 20/07/2020 à SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
- ROBERT Renée 95 ans domiciliée 2 Allée des Morilles veuve de CONVERS Léon le 31/08/2020 au MAZET SAINT-VOY
- DURAND Marguerite 91 ans domiciliée Bronac veuve de JOUVE Marcel le 04/09/2020 au MAZET SAINT-VOY
- FERRIER Jacky 74 ans domicilié 6 Chemin de la Vaysse le 14/08/2020 à YSSINGEAUX
- MOREL Alice 91 ans domiciliée 13 Route du Chambon veuve de DOLMAZON Léon le 05/10/2020 au MAZET SAINT-VOY
- EXBRAYAT Simone 90 ans domiciliée 13 Rue du Lizieux veuve de HERITIER Marc le 05/10/2020 à LE PUY-EN-VELAY
- FERRIER Paul 86 ans domicilié 5 chemin de la Carrière époux de ROUX Lucette le 22/10/2020 5 à LE PUY-EN-VELAY

# CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 DÉCEMBRE 2019

## • TARIFS 2019 :

La majorité des tarifs ne subit pas d'augmentation à l'exception des tarifs de l'eau abonnement 68,50€ (+ 2,24%), prix au m<sup>3</sup> : 0,775 € soit + 1,97% et de l'assainissement qui supporte une hausse plus significative (abonnement 57,00€ soit +6,93% et la redevance au m<sup>3</sup> 0,880€ soit + 4,76€) en vue d'équilibrer peu à peu ce service déficitaire.

## • CAMPING MUNICIPAL :

Le Camping sera ouvert du samedi 11 avril au dimanche 18 octobre. Les tarifs sont majoritairement inchangés à l'exception de l'accueil d'une personne supplémentaire en forfait saisonnier. Eric Girard ayant l'intention de faire valoir ses droits à la retraite, se posera la saison prochaine la question de son remplacement, une embauche est à prévoir au 1<sup>er</sup> mai 2020. Un appel à candidatures est lancé à échéance du 15 mars 2020.

## • DÉCISIONS MODIFICATIVES :

### DM1

Elles concernent le budget du Camping : + 2000€ en recettes pour équilibrer 2000€ de dépenses supplémentaires d'électricité.

et le budget de l'assainissement:

+1550€ en recettes

+750€ dépenses électricité.

+ 750€ dépenses entretien du réseau.

## VENTE DE TERRAIN À MR VEY

Suite à la réfection de sa terrasse et à la mise en place d'un parement en pierre à la demande de la municipalité, celle-ci empiète sur le domaine public de 13 m<sup>2</sup>. Après discussion le conseil décide de céder les 13 m<sup>2</sup> au prix de l'Euro symbolique, les frais seront à la charge de l'acquéreur.

## MODIFICATION STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts permettant l'adhésion d'EPCI au Syndicat. Une réflexion est engagée sur la possibilité d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques au centre du village.

## EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020 :

Il s'agit d'autoriser Mr le maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits inscrits au cours de l'exercice 2019 sur les différents budgets : commune, eau, assainissement, camping. Accord du Conseil.

## DEMANDE ACHAT BIENS DE SECTION :

La propriétaire d'une maison à l'Aulagnier-Petit souhaite acheter deux parties de bien de section (parcelle 776). Le Conseil donne son accord pour la première partie qui concerne une régularisation d'un empiètement sur le bien de section au niveau de son jardin, mais se prononce contre la vente de la seconde qui permet un accès qu'il ne faut pas condamner à la parcelle communale. Pour la première partie (jardin) le conseil accepte la régularisation au prix de 10€/m<sup>2</sup>, frais à la charge de l'acquéreur.



## RECENSEMENT 2020 :

Le recensement aura lieu dans la commune entre le 16 janvier et le 15 février 2020. Le Conseil accepte à l'unanimité la nomination de trois agents recenseurs sur les trois secteurs définis par l'INSEE. Il s'agit de :

Mme Jeannine ROUX

« la Costette »

Mr Jean-Jacques CACHARD

« Le Bourg »

Mr Hébert MASSE « La Chèze ».

## TOITURE SACRISTIE SAINT-VOY

Une subvention pour la réfection de la toiture lauzes a été accordée, les travaux sont prévus pour le début d'année (Mr Fromentoux).

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2020

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Du budget principal et budgets annexes (eau, assainissement et camping). Les éléments principaux portent sur un excédent de fonctionnement de 203 548 € pour la Commune, un budget de fonctionnement à l'équilibre pour le service de l'Eau et une subvention de 13 299 € sur le budget de l'Assainissement. Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

### VENTE DE TERRAIN

Le Conseil décide de vendre la parcelle E 668 à Chennebou, 4269 m<sup>2</sup> au prix de 1 € le m<sup>2</sup>, à la CUMA du Lizieux pour l'implantation d'un bâtiment de stockage équipé de panneaux photovoltaïques.

Le conseil municipal approuve le **rapport de la CLECT** (Commission locale d'évaluation des charges transférées) dans le cadre de la prise de compétence « lecture publique » par la CCHL.

**Mandat au Centre de Gestion** pour la souscription d'un contrat de protection statutaire des agents.

### SUBVENTIONS

Le Conseil attribue les subventions comme suit

- Rencontres Contemporaines : 200 € (et mise à disposition de la salle sous la mairie).
- Prix de la Résistance : 100 €.
- Cimade : 350 €.
- Festival Impromptu : 250 €.

### SUBVENTION LEADER

Pour l'acquisition de matériel pour la salle Le Calibert : le conseil approuve la demande de subvention de 3009 €.



Réunion des producteurs salle de la mairie

### ADRESSAGE

La numérotation chemin de Laroue doit être modifiée, des nouvelles numérotations seront ajoutées car le cadastre a été modifié.

### CESSION BIEN DE SECTION MALAGAYTE/LE PETIT CROUZET :

La démarche se fera en deux temps : d'abord demander la communalisation de la parcelle D 1885, puis en vendre une partie à l'Eglise de Malagayte, pour l'agrandissement de son parking, (1 € symbolique pour ce terrain marécageux).

### CESSION BIEN DE SECTION AULAGNIER PETIT :

Pour cession d'une partie de jardin à 10 € le m<sup>2</sup>, conformément aux tarifs pratiqués pour des ventes aux particuliers.

### QUESTIONS DIVERSES

- **Le montant du loyer du garage des Merles** est reconduit à 850 €.

- **Achat de terrain.** 6m de large soit 272 m<sup>2</sup>, au prix de 30 € le m<sup>2</sup>, rue des Ecoles, devant le presbytère, sur la parcelle AE 540 (propriétaire Convers) pour faire un parking en épi. Frais à charge de la Commune. Approuvé à l'unanimité.

- **Vente d'un terrain** lotissement de la Petite Roche, 239 m<sup>2</sup> à 28 € le m<sup>2</sup>.

- **Adhésion** à l'Association « Fin Gras du Mezenc », 250 €.

- Alain Debard donne lecture de la **Convention de la Halle Fermière**, entre Commune, SARL de producteurs et Office de Tourisme du Haut -Lignon, avec obligation de faire vivre le point d'information tourisme.

- **Achat d'un lave-vaisselle** au Calibert qui pourra être mis à disposition des associations qui le souhaitent.

### *Déneigement*

Pour les personnes, notamment les personnes âgées, qui sont désireuses de se faire déneiger, l'ESAT propose ses services : **04 71 65 07 68**



### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :**

Le maire expose au conseil la nécessité d'augmenter les taux :

Taux actuel :

Foncier bâti : 13,39%

Foncier non bâti : 67,62%.

Plusieurs propositions sont faites d'une augmentation entre 5 et 10%.

A l'unanimité le conseil choisit une augmentation de 7% qui correspond aux taux suivants :

Foncier bâti : 14,33%.

Foncier non bâti : 72,34%.

### **BUDGET DU CAMPING :**

En fonctionnement, il s'équilibre en recettes et dépenses à 74 383,12€.

En investissement, le budget s'équilibre avec l'excédent reporté de 2623,79 € 28 835,51€.

Au chapitre des dépenses le remboursement des emprunts pour 12 700€ et des travaux d'aménagement et d'entretien pour 1602,51€.

### **Camping municipal de Surnette:**

Étant donné la fermeture de cet établissement communal en raison de l'épidémie de Covid 19 et ceci jusqu'à une date inconnue à cette date, il est proposé de surseoir à l'embauche d'un nouveau gérant. Il sera proposé au gérant actuel Éric Girard de poursuivre son activité dès qu'il sera permis d'ouvrir le camping, jusqu'à la fin de l'activité à l'automne.

### **BUDGET DU SERVICE DE L'EAU :**

Avec l'excédent reporté de 3625,27€, ce budget s'équilibre à 158 106,27€ en recettes et dépenses de fonctionnement. En dépenses les postes principaux concernent des achats d'eau (SIPEP, droits fixes, commune de Saint-Jeures) pour

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2020**

5200 € et l'entretien de la station et des réseaux (21 375,55€).

En recettes les redevances d'eau pour 125 000€.

En investissement il s'équilibre à 121 655,52€ en recettes et dépenses d'investissement.

On note en recettes l'excédent reporté de 76 954,80€.

En dépenses le chapitre principal concerne le remboursement des emprunts pour 22 100€ et les travaux de réseau pour 93 302,52€.

### **BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT:**

En recettes de fonctionnement, le budget s'équilibre grâce à une subvention de 5089,37€ du budget général. Les redevances constituent la source principale des recettes pour 57 750€.

En dépenses, on note surtout les charges financières pour 6800€, des dépenses d'électricité pour 6500€ et d'entretien (6000€) qui concernent le fonctionnement de la station d'épuration.

En investissement ce budget s'équilibre à 108946,98€.

En recettes on note l'excédent d'investissement reporté

(52 495,61€). En dépenses, le remboursement du capital des emprunts (31 000€), les travaux (réseaux et station) pour 65 366,98€.

### **BUDGET GÉNÉRAL :**

#### **• Fonctionnement :**

Il est équilibré en recettes et dépenses à 967 958,00 € et dégage un auto financement de 230 790,99€ viré à la section investissement. En recettes on note le produit des contributions directes pour 446 188,00 €, les dotations et participations (DGF, dotation de péréquation, dotation forfaitaire...) pour un montant de 328 795,00€.

En dépenses les rubriques les plus importantes concernent la part des salaires (personnel titulaire et non titulaire) pour 259 530,00 € et le remboursement des intérêts des emprunts pour 38 000€.

#### **• Investissement :**

Avec le virement de la section de fonctionnement de 230 790,99 € et le déficit reporté de 241 292,86 € il s'équilibre en recettes et dépenses à 886 421,35€.

Au chapitre des dépenses le remboursement de la dette (capital) pour 171 000€, les achats de terrain (8000€), l'aménagement du cimetière (10 000€), l'acquisition de matériel (30 000€) de bâtiment pour 110 000€, les travaux de voirie (Route St Voy, chemin des Eyrauds) pour 212 876,49€.

Au niveau des recettes on note le remboursement du FCTVA pour 54 354,00€, les réserves pour 203 548,68 €, les subventions pour les travaux de bâtiments(68 168,00€) de voirie (108 158€) et un emprunt de 80 000€.

Le Conseil adopte à l'unanimité les budgets présentés.

#### **DIVERS :**

##### **Subvention :**

Versement d'une subvention de 12 000€ à l'Association Environnement et patrimoine du Mazet pour le salaire de Daniel Teyssier qui est mis à disposition de la commune. Cette subvention sera versée en deux fois, un premier versement de 6000€ en avril, un deuxième en septembre. Accord à l'unanimité du conseil.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

*Le maire sortant Bernard Cotte ouvre la séance.*

*La parole est au doyen de l'Assemblée, Lucien Roux qui fait procéder à l'élection du maire au bulletin secret.*

### ÉLECTION DU MAIRE ALAIN DEBARD CANDIDAT

Par 14 voix pour et une abstention, Alain Debard est élu maire du Mazet-St-Voy.

### ÉLECTIONS DES ADJOINTS ET VOTE :

Faisant partie des communes de plus de 1000 habitants les conseillers votent pour une liste bloquée, Alain DEBARD propose 4 adjoints, la loi n'en permettant pas davantage, mais il propose d'élire au prochain conseil un conseiller délégué dont on précisera alors les attributions. Liste des adjoints : Cathy Cachard, Gilbert Ruel, Brigitte Royet et Lucien Roux.

Cette liste est élue à l'unanimité (15 voix pour).

### INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS :

Dans les communes de 1000 habitants et plus les indemnités du maire sont règlementées par l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Toutefois le Conseil Municipal peut à la demande du maire fixer une indemnité inférieure au barème en s'alignant par exemple sur les indemnités de la strate inférieure. C'est ce qui est proposé avec une indemnité de maire à hauteur de 31% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique. Même chose pour les adjoints, à hauteur de 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique...

### DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Il est proposé de désigner le maire Alain DEBARD et les quatre adjoints Cathy CACHARD, Gilbert RUEL, Brigitte ROYET et Lucien ROUX.

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE :

Il existe depuis 1948. Au Mazet grâce au maire d'alors Maître Salque, existait depuis son élection dans les années 1930 un Syndicat d'Électrification qui a dû être dissous. Le Mazet a alors rejoint les 257 communes de la Hte Loire avec une place particulière la Hte Loire étant divisée en secteur, il existe un secteur Mazet qui compte 13 communes. Le Syndicat investit dans l'électrification rurale, l'éclairage public et l'enfouissement des lignes. Nomination des deux délégués : Gilbert RUEL, Hébert MASSE.

## *Pensez à venir retirer votre numéro d'adressage en mairie*

La commune a mis en place un adressage précis permettant aux différents services qui peuvent en avoir besoin de vous trouver rapidement (SAMU, pompiers, médecins, facteurs, livreurs en tout genre).

Nous constatons que certaines personnes ne sont pas venues retirer leur N° de rue pour les placer sur leur domicile. De ce fait leur repérage sera difficile, ce qui peut avoir une incidence dramatique dans certains cas.

## *Info !*

N'oubliez pas de vous inscrire sur (MAZET EVENEMENT) pour recevoir par internet les informations et événements municipaux auprès du secrétariat ou envoyez un mail à : [pierresuchere.mairie@gmail.com](mailto:pierresuchere.mairie@gmail.com)

# CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020

## JURÉS D'ASSISES :

Tirage au sort des nouveaux jurés :  
Mr BROUTY Gilbert : 7, Chemin des Barbelottes  
Mr JOUVE Allain : 3, Rue du Lizieux  
Mr JAHIER Laurent : Les Babets.

## ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ :

Domaines d'intervention : Culture (en relation avec l'association Calibert), camping, communication bulletin municipal, sites, cérémonies... Pierre SUCHÈRE est élu à l'unanimité.

## TRANSFERT DE COMPÉTENCE IRVE:

Un schéma directeur a été établi par le SDE en partenariat avec le département et la région pour le déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques. Le Mazet ne fait pas partie des communes retenues. Toutefois compte tenu que le SDE envisage un déploiement complémentaire, que certaines communes retenues peuvent ne pas donner suite, le conseil propose de poser la candidature de la commune du Mazet à l'installation d'une borne de rechargement accéléré. Dans cette optique il vote à l'unanimité le transfert de compétence au Syndicat départemental des énergies de la Haute-Loire.

## NOMINATIONS DE DÉLÉGUÉS À DIFFÉRENTS SYNDICATS:

Après présentation du rôle des différents syndicats, le Conseil désigne à l'unanimité :

- Sipep : Hebert MASSE, Lucien ROUX. Suppléants : David GENEST, Gilbert RUEL
- Syndicat du Lizieux : Alain DEBARD, Pierre SUCHÈRE.
- Syndicat des carnivores errants : Lucien ROUX, David GENEST
- Syndicat de gestion des eaux du Velay : Lucien ROUX. Suppléant : Pascal RIOU.

## DÉCLASSEMENT CHEMIN RURAL À SALETTE ET ÉCHANGES :

Le nouveau pont de Salettes ne se trouve pas exactement à l'emplacement de l'ancien, de ce fait le conseil vote à l'unanimité le déclassement de l'ancienne parcelle communale 2020 et approuve l'échange avec un terrain privé.

## AUTORISATION DE POURSUITE TRÉSORERIE :

Le Conseil vote à l'unanimité une autorisation permanente donnée au Trésorier afin de pouvoir Récupérer dettes et impayés.

## RECONDUCTION LIGNE DE CRÉDIT :

Le Conseil décide à l'unanimité la reconduction de la ligne de crédit de 200 000 euros auprès de la Caisse d'épargne aux mêmes conditions (taux fixe de 0,99%, frais de dossier 0,20%, commission de non utilisation : 0,25%).

## INDEMNITÉ COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil accepte le versement d'une Indemnité pour le Comptable Public.

## ATTRIBUTION MARCHÉ PUBLIC RENFORCEMENT CONDUITE D'EAU :

La Commission d'appel d'offres s'est réunie et après discussion propose d'attribuer le marché à l'entreprise ROUSSET/BOUCHARDON pour le remplacement de la canalisation allant de la Petite Roche à la Zone artisanale, remplacement rendu nécessaire par la pose obligatoire d'une borne à incendie à hauteur du Centre de Vacances de la Costette demandant un renforcement du réseau.

## SUBVENTION :

Certaines compagnies culturelles ont subi des pertes importantes liées à l'engagement de dépenses pour la préparation de spectacles qui n'ont pu être joués en raison des conditions sanitaires du printemps.

C'est le cas de la compagnie Se Non e vero qui organise le Festival Après la neige en mai et demande une aide exceptionnelle correspondant à 20% de la subvention votée par la précédente municipalité. Accord du Conseil au vu du bilan financier fourni par l'Association.

## POINT SUR LA SITUATION DE L'ÉCOLE :

50 élèves sur 91 la fréquentent actuellement. Le protocole sanitaire a impliqué une participation plus importante du personnel communal et le renfort en personnel octroyé par la mairie a été bien apprécié. A la rentrée les effectifs seront en hausse.

## POINT SUR LA HALLE FERMIÈRE :

Une meilleure articulation vente produits fermiers/animation touristique est à réfléchir. Un écran mettant en avant les atouts touristiques du territoire sera placé face aux visiteurs, un nouveau panneau d'affichage sera installé sur le parking. Une personne recrutée par l'Office de Tourisme Intercommunal sera présente en juillet, août et septembre pour animer le point d'information et ponctuellement au cours de la saison sur des animations (Semaine gourmande, Ardéchoise, Festival...etc).

Ce nouveau panneau d'affichage est partagé de façon égale entre Office de Tourisme du haut Lignon et la Mairie du Mazet St Voy.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020

**Comme les précédents, en raison de la pandémie, le Conseil se tient à huis clos dans la salle des fêtes dans le respect de la distanciation et des gestes barrières...**

### RÉSULTATS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES VOIRIE

Le programme voirie est découpé en 3 tranches

- voirie communale des Eyrauds
- voirie communale de la montée du temple à l'église St Voy
- voirie de l'église St Voy au Pont du Rieu

Trois entreprises ont répondu, l'entreprise COLAS moins disante est retenue pour un montant de 141 595€ TTC.

### MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité par le conseil.

### DÉCISIONS MODIFICATIVES :

Budget Principal (sur dépenses d'investissement) :

Subventions d'équipements versées : +2345,75€ au chapitre 204.

Budget de l'Eau (sur dépenses de fonctionnement, chapitres 65,66,67) + 3574,39.

Budget de l'assainissement (en dépenses de fonctionnement, chapitres 65 et 67) :

+ 2626,31.

Accord du conseil municipal.

### TRAVAUX

Raccordement de la caserne au réseau de chaleur

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours a voté une enveloppe budgétaire pour la rénovation du centre incendie et secours de la commune pour des travaux qui prévoient entre autre le raccordement au réseau de chaleur.

Notre participation communale sera de 25% du montant des travaux, le reste étant à la charge du SDIS (40%) et du département (35%). Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Délivrance et reprise de concessions au cimetière, accepter les dons et legs.

Aliénation de biens mobilier communaux dont la valeur est inférieure à 4600€, Saisir la justice pour défendre les intérêts de la commune. Transiger avec les tiers dans la limite de 1000€. Approuvé par le conseil municipal à l'unanimité,

**ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES/CDG43.** La proposition de choisir SOFAXIS est validée par le conseil.

**LA COSTETTE** a contracté il y a quelques années un emprunt notamment pour des travaux d'agrandissement de sa cuisine qui prépare entre autres les repas de la cantine scolaire, pour lequel la commune s'est porté caution à hauteur de 1/3. Avec la crise sanitaire actuelle l'activité de la Costette s'est réduite et elle a obtenu le report de ses mensualités à rembourser. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord en tant que caution sur ce report.

**L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS** avait proposé pour 2021 une coupe dans le bien de section des Eygaux. La baisse actuelle du cours du bois en raison de la crise COVID aurait une incidence importante sur le montant à percevoir, ONF nous propose de reporter cette coupe à 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce report.

**PRIME COVID :** Une prime de 660€ pour un équivalent temps plein est proposée pour les agents municipaux assurant la continuité du service public dans le cadre d'un état d'urgence sanitaire qui leur impose de nouvelles obligations. Validation à l'unanimité par le conseil municipal.

### ADHÉSION AU FREDON AURA (290€/AN)

Cette fédération a pour objet essentiel la protection de l'état sanitaire des végétaux et du patrimoine naturel dans l'intérêt public. Elle agit contre les organismes nuisibles (campagnols, frelons asiatiques...), les espèces exotiques envahissantes... Accord du Conseil Municipal.

### QUESTIONS DIVERSES :

- En raison des conditions particulières liées à la COVID 19 qui réduit de moitié la jauge du Calibert, le Conseil Municipal donne son accord pour une mise à disposition gratuite de la salle pour les Lectures sous l'Arbre.

- Thomas Guilhot est nommé Conseiller Municipal Défense.

- David Genest et Thomas Guilhot sont nommés délégués de la commune en charge du suivi des animations liées à l'Ardéchoise avec la Communauté de Communes du haut-Lignon.

### SUBVENTION DEMANDÉE PAR LE CLUB DE GYM

Elle est motivée par la fourniture de produits désinfectants en raison de la Covid et par l'achat de matériel (steps et tapis de sol antidérapant) pour un montant de 487,43€. Accord du Conseil.

# COMMISSIONS MUNICIPALES

## VOIRIE ET RESEAUX

**Gestion de la voirie Gestion réseau eau. Gestion réseau assainissement et stations.**

Hébert MASSE, Lucien ROUX,  
David GENEST, Gilbert RUEL  
Membres extérieurs : Edmond  
CROUZET, Bernard GEX

## BATIMENTS

**Gestion des bâtiments communaux.**

Hébert MASSE, Lucien ROUX,  
David GENEST, Gilbert RUEL  
Membres extérieurs: Robert  
ARGAUD, Edmond CROUZET,  
Pierre Louis PETRIQUE

## FINANCES

**Élaboration et suivi des budgets.  
Recherche subventions montage  
dossiers.**

Brigitte ROYET, Marion RUEL,  
Magali RUEL, Pierre SUCHERE,  
Gilbert RUEL  
Membres extérieurs : Bernard  
COTTE, Pierre Louis PETRIQUE,  
Jean-Marc RUSSIER

## AGRICULTURE

**Agro tourisme. Suivi Halle Fermière.  
Circuits courts.**

Pascal RIOU, Catherine  
CACHARD, Lise RUSSIER, Lucien  
ROUX, David GENEST, Audrey  
POUIX  
Membres extérieurs: Nicolas  
RUSSIER

## BIENS DE SECTION

Lucien ROUX, Catherine  
CACHARD, David GENEST  
Membres extérieurs pour la sous-  
commission biens de section: Jean-  
Paul valla, Emmanuel Debard,  
Frédéric RUEL, Nicolas RUSSIER.

## ENFANCE JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES

**École Primaire. Crèche. Centre  
de loisirs. Conseil Municipal des  
Jeunes.**

Catherine CACHARD, Brigitte  
ROYET, Thomas GUILHOT, Audrey  
POUIX, Edith BATTENTIER

## CULTURE - PATRIMOINE

**Le Calibert. Eglise de St Voy.  
Conservation mise en valeur  
patrimoine.**

Pierre SUCHERE, Pascal RIOU,  
Lise RUSSIER, Lucien ROUX, Edith  
BATTENTIER  
Membres extérieurs: Bernard  
COTTE, Marianne MERMET  
BOUVIER, Alain RUEL

## ANIMATION - LOISIRS -SPORT

**Accompagnement associations  
Animation - sport – loisirs. Gestion  
et programmation évènements :  
14 juillet – 15 Août. Ardéchoise.  
Haut Lignon Terre de jeux 2024.  
Syndicat du Lizieux (Activités de  
pleine nature).**

Marion RUEL, Thomas GUILHOT,  
Magali RUEL, Pascal RIOU, Pierre  
SUCHERE.  
Membre extérieur : Alain RUEL

## INFORMATION- COMMUNICATION

**Bulletin Municipal. Site Internet.  
Google group. Cérémonies.**  
Magali RUEL, Pierre SUCHERE,  
Lise RUSSIER, Audrey POUIX  
Membres extérieurs : Marianne  
MERMET BOUVIER, Elie  
ROBERT, Christian PAULET, Mme  
PETRIQUE Pierre-Louis

## ECONOMIE-COMMERCE

**Accompagnement Artisanat –  
commerce. Dynamiser le Centre bourg.**  
Pascal RIOU, Marion RUEL, Edith  
BATTENTIER, Pierre SUCHERE,  
Brigitte ROYET  
Membres extérieurs: Pierre Louis  
PETRIQUE, Jean-Marc RUSSIER,  
Marianne MERMET BOUVIER.

## TOURISME

**Gestion du Camping. Suivi Office  
Tourisme. Réflexion Point Baignade.**  
Brigitte ROYET, Marion RUEL,  
Pierre SUCHERE

Membres extérieurs : Eric GIRARD,  
Jeannine ROUX, Serge VERILHAC.

## AMENAGEMENT-ESPACES VERTS-FLEURISSEMENT

**Le Centre du Village. Fleurissement.  
Gestion Espaces verts.**  
Magali RUEL, Pierre SUCHERE,  
Thomas GUILHOT, Lucien ROUX  
David GENEST, Audrey POUIX  
Membres extérieurs : Aline ROCHE

## ENVIRONNEMENT ENERGIES VERTES

**Jardin Botanique. Déchets.  
Développement énergies vertes.**  
Hébert MASSE, Pascal RIOU,  
Lucien ROUX, David GENEST  
Membres extérieurs : Alain RUEL,  
Jean PLOTON, Serge VERILHAC,  
Aline ROCHE et 1 représentant de  
environnement et patrimoine Didier  
ESCARAT

## PROJET D'AMENAGEMENT RUE DU LIZIEUX (PLACE, RUE ET PARKING ÉCOLE)

**Un tel projet concerne les  
commissions voirie, Enfance  
Jeunesse, Aménagement, il  
conviendra donc de créer une  
commission qui gèrera l'ensemble du  
projet**

## CCAS

**Gestion résidence. Repas – Colis  
personnes âgées.**  
Catherine CACHARD, Brigitte  
ROYET, Lise RUSSIER, Edith  
BATTENTIER, Audrey POUIX,  
Lucien ROUX  
Thomas GUILHOT

## TRAVAUX TRAVAUX...

*Nos services techniques ne sont pas souvent à l'honneur, pourtant ils interviennent dans des domaines multiples afin de nous rendre la vie plus facile ou pour accomplir des travaux qui embellissent notre commune.*



Parmi ces tâches, beaucoup ont traité à l'entretien des espaces verts, l'automne venu quelques arbres étêtés et dangereux pour le promeneur font les frais de leur visite et l'élagage va bon train !!

Mais la plus grande partie de leur action pendant que la saison le permet c'est de veiller aux bons fonctionnement du réseau d'eau et du réseau d'assainissement.

La voirie communale fait partie également de leurs préoccupations journalières (fossé, busage, traversée de route...) rien ne manque à leur palmarès. Il convient d'être polyvalent. Et le temps des chutes de neige arrivant c'est encore sur eux que l'on comptera.

### LE CABINET MEDICAL :

Initialement programmés sur le 1<sup>er</sup> trimestre, les travaux d'accessibilité et rénovation des locaux du médecin



ont été quelque peu perturbés (entre autres) par la situation sanitaire que l'on connaît, et il reste encore à mettre en place la cloison dans le sas d'entrée permettant d'isoler de l'extérieur et rendre plus confidentielle la salle d'attente. Ce sera fait en tout début d'année. Coût des travaux : 76 800€ HT.

### RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA ZA DU MAZET :

La Conduite au départ du réservoir et alimentant La Costette, en amianté ciment et d'un diamètre insuffisant pour assurer notamment l'alimentation correcte du poteau incendie de La Costette est remplacée par une nouvelle canalisation en PVC 125, travaux confiés à l'entreprise ROUSSET. C'était aussi l'occasion révue de profiter des travaux de terrassement et procéder à l'enfouissement des lignes EDF et Télécom de la zone St VOY – La Costette, le Syndicat d'électrification prenant à sa charge 45 % de cette dépense soit un reste à charge pour la commune de 4300 € HT.



### VOIRIE

Deux chantiers en cette fin d'année, attribués à l'entreprise COLAS : Réfection de la chaussée du Chemin des Eyraud VC 33 (de l'ex école, au carrefour de La Claire)

Coût des travaux : 20 930,00 € HT  
Réfection de la chaussée de la route de St Voy en 2 tronçons :

De la rue des écoles au Calibert, et du Calibert à l'Eglise de St Voy et Le Riou : Coût des travaux : 96 325,00 € HT.

*Lucien Roux, adjoint aux travaux.*



# COMPTE RENDU COMMISSION « ÉCONOMIE, COMMERCE, ARTISANAT »

*La Commission fait un état des lieux des commerces et services du village ainsi que des locaux à disposition.*

Il se trouve que la plupart des locaux vides sont la propriété de particuliers qui envisagent davantage de vendre les biens plutôt que de les mettre en location. Certaines demandes ne peuvent être satisfaites à ce jour (ex fleuriste).

Dans le contexte sanitaire et pour appréhender les attentes et besoins de nos commerçants, il est décidé d'aller à la rencontre de tous les acteurs « éco ». L'idée est de recueillir leurs attentes, leurs difficultés mais aussi de les assister dans certaines de leurs démarches. Plusieurs dates de rencontres sont fixées. Il est prévu dans un second temps une rencontre en direction des Artisans.

Concernant les services, la commission est très attentive aux services « médicaux ». Il apparaît la nécessité de préparer dès à présent la continuité des activités de médecins, maisons de retraite, pharmacie ...

Le départ du Kinésithérapeute pour la maison de Santé du Chambon sur Lignon interroge sur la nécessité d'une « politique commune » au sein de la Communauté de Commune. Il est aujourd'hui important d'échanger sur ces pratiques qui aboutissent à vider un village de services au profit d'un autre... Sans augmenter l'offre sur ce même territoire.

Il est décidé d'organiser un RDV avec l'ARS et les autorités de tutelle dans les semaines à venir afin de faire le tour des possibilités pour attirer de nouvelles installations : kiné, orthophoniste, infirmiers ...

Le service de la Poste est également remis en cause ainsi que le distributeur de billets. Le Maire doit s'entretenir avec la direction de La Poste pour assurer le maintien de ce service public dans le village.

La commission est très attentive à l'offre et au développement des commerces et services, gage du maintien et de l'attrait des habitants au Mazet.

*Marion Ruel pour la commission.*

## EN CES PÉRIODES DIFFICILES POUR NOS COMMERCE ALIMENTAIRES QUI ESSAIENT DE SE MAINTENIR, NOUS VOUS RAPPELONS LEURS HORAIRE D'OUVERTURE

### BOUCHERIE CHARCUTERIE PASCAL DOMINGUES

Tous les jours 8h00-12h30, fermeture le lundi.

### BOULANGERIE JULIEN TERRIER

Tous les jours 7h00-19h00, fermeture le mercredi.

### BOULANGERIE « LA PETITE BOULANGERIE »

Tous les jours 7h00-12h30, fermeture le mardi.

### FROMAGERIE DU LIZIEUX

Jeudi 8h-12h, samedi 8h-12h et 14h-16h.

### SALAISONS RUEL ANDRÉ À LA FERME LES OMBRAGES

Mercredi sur RDV, jeudi vendredi 9h15-12h et 14h-18h, samedi 9h15-12h et 14h-17h.

### HALLE FERMIÈRE

Mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche matin de 9h30 à 12h30 jusqu'à mi-avril.

Nous serons heureux après le « dé-confinement » de retrouver tous nos commerces qui ont été maintenus fermés (coiffure, bars, restauration etc...). Leur survie permet de maintenir la vie au centre du village.  
N'hésitez pas à leurs rendre visite.



## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

A 11h la cérémonie a eu lieu en petit comité afin de répondre aux conditions de sécurité règlementaires suite au Covid.

Le Maire Alain Debard, accompagné du Président des Anciens Combattants Enoch Royer ont déposé une gerbe devant le monument aux Morts.

Après la lecture par Gilbert Ruel des noms des soldats morts pour la France en 2020 la sonnerie aux Morts a retenti. Henoc Royer a transmis le message de l'Union Française des Anciens Combattants et Thomas Guillot celui de madame Darrieusecq Ministre déléguée auprès du Ministère des Armées, pour finir ensuite par l'hymne national.



Fête des voisins 2019 à La Résidence du Lizieux

## NOUVEAU SERVICE HABITAT INCLUSIF À LA RÉSIDENCE DU LIZIEUX

*Permettre à des personnes âgées et des personnes handicapées de pouvoir accéder et de rester à leur domicile le plus longtemps possible, voilà le cœur de ce service.*

Un professionnel animateur interviendra autour des 10 appartements T2 des 2 premiers niveaux de La Résidence du Lizieux, pour de l'animation les après-midis, des sorties, des repas collectifs le soir. Un partenariat avec la médiathèque du Haut-Lignon et le centre de loisirs a aussi été initié. Le maintien à domicile s'appuie aussi sur tous les dispositifs de droit commun : ADMR, professionnels de santé libéraux, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

L'espace d'accueil au rez-de-chaussée, rebaptisé « Espace Camille Dutronc », sera sous peu en travaux pour créer une grande pièce pouvant accueillir une dizaine de personnes. Ce sera le lieu collectif où se tiendront les activités.

Les services sont proposés et jamais obligatoires, ils sont gratuits. Une charte de fonctionnement sera élaborée avec la participation des bénéficiaires et de leurs proches.

C'est un projet expérimental des Amis du Plateau en partenariat avec la municipalité du Mazet St Voy, il a été retenu par l'ARS et le département, il est financé pour 3 ans.

*Thierry Ferrand pour les Amis du Plateau.*

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR LE CALIBERT

*Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de réservation et d'utilisation de la salle Le Calibert.*

## 1 • DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION :

La capacité d'accueil de la salle est de **Deux cent quatre vingt onze personnes maximum ; en aucun cas, le nombre de personnes présentes (organiseurs, intervenants, participants) ne peut être supérieur.**

**L'utilisation de la salle est réservée aux associations, écoles et organismes partenaires de la commune pour :**

- Des activités gymniques, de loisirs, culturelles
- Des spectacles, assemblées générales, réunions ou conférences
- Des repas

Les associations, écoles ou organismes partenaires qui souhaitent utiliser la salle Le Calibert à titre ponctuel doivent en faire une demande, **par mail exclusivement**, auprès de la Mairie du Mazet ; une option sera alors posée si la manifestation envisagée entre dans le cadre des activités autorisées dans la salle, suivant l'ordre chronologique d'arrivée du mail de demande et en fonction des disponibilités, l'association en sera avisée par mail uniquement.

La réservation prendra effet après signature de la convention d'utilisation par les deux parties, au moins quinze jours avant l'utilisation ; si avant cette signature une autre demande arrive en mairie pour les mêmes dates, la mairie demandera par mail un retour rapide de la convention signée, à défaut de retour dans le délai imposé par la

commune, l'option sera levée et la salle deviendra à nouveau libre à ces dates.

La salle Le Calibert peut également être utilisée à titre permanent par une association pour ses activités gymniques, de loisirs culturels en fonction d'un planning annuel établi en début d'année scolaire en fonction des demandes envoyées **exclusivement par mail** à la mairie.

Les utilisateurs doivent veiller au respect des consignes de sécurité définies si après, et ils sont en outre responsables du bon usage des locaux.

## 2 • DÉFINITION ET DESTINATION DES LOCAUX

La salle Le Calibert comprend une grande salle et des locaux annexes : vestiaires, Hall d'accueil, bar, office, et locaux de rangement du matériel. La salle est destinée aux activités définies au paragraphe '1. Dispositions générales' à l'exclusion de toute autre utilisation,

## 3 • DEMANDE DE MISE À DISPOSITION

Le planning d'utilisation de la salle Le Calibert est tenu à jour en mairie. Les demandes de réservation doivent être faites suivant les modalités d'utilisation des salles définies au paragraphe 1 « Dispositions générales » du présent règlement.

## 4 • CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Avant chaque utilisation, l'occupant devra prendre

La salle et ses abords doivent être restitués dans le même état de propreté que lors de l'entrée dans les lieux.

Le balayage intégral des locaux mis à disposition, salle, accueil-bar, local cuisine, loges, sanitaires incombe à l'utilisateur ainsi que le nettoyage du bar et de l'office s'ils sont utilisés. Le matériel doit être nettoyé et rangé comme indiqué à la remise des clefs.

L'utilisateur devra évacuer : Les ordures ménagères issues de sa manifestation dans les conteneurs prévus à cet effet. Les déchets recyclables (verre, plastiques, cartons... etc) en déchetterie. Les abords nettoyés.

## 5 • SÉCURITÉ

L'utilisateur s'engage à respecter et à faire respecter par toutes les personnes présentes dans la salle durant la location, le présent règlement, la convention de mise à disposition ainsi que toutes les consignes de sécurité.

Il est strictement interdit de :

- \* Fumer à l'intérieur du bâtiment, un lieu spécifique est par ailleurs réservé aux fumeurs à l'extérieur de la salle avec des cendriers à disposition,
- \* Utiliser des systèmes de mise à feu (feu d'artifice, pétards et similaires) et des avertisseurs sonores à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments.
- \* Modifier les installations électriques,
- \* D'effectuer des branchements d'appareils électrique, sans autorisation de la Mairie. (Toute



défectuosité électrique doit être signalée sans délai à la mairie).

\* Modifier les installations de sonorisation ou de lumières scéniques, sans autorisation de la Mairie. Ce type de modification ne peut être effectué que par un personnel communal habilité ou par un technicien compétent ayant reçu l'autorisation de la Mairie.

La Commune dégage toute responsabilité concernant la disparition d'effets personnels et de tout matériel de l'utilisateur (organisateur, intervenants, public...).

Les animaux ne sont pas admis dans la salle.

## 6 • FONCTIONNEMENT

\* L'utilisateur n'a accès qu'au hall d'accueil, sanitaires et grande salle, l'accès aux autres locaux (office, rangement, local sono...) sera accordé au cas par cas suivant l'utilisation envisagée et après mention sur la convention d'utilisation.

\* La salle est mise à disposition vide de tout matériel ; l'organisateur pourra bénéficier du matériel (chaises, tables, son et lumières...), uniquement après réservation préalable et mention dans la convention d'utilisation, Il est strictement interdit d'apporter et utiliser des tables, bancs, chaises, et des appareils de cuisson autres que ceux fournis par l'exploitant.

\* En aucun cas le matériel ne doit être utilisé à l'extérieur.

\* Il convient de ne pas traîner le matériel et le mobilier sur le sol pour éviter sa dégradation.

\* La mise à disposition de la régie principale et de la console-son Soundcraft n'est pas systématique elle est réservée aux techniciens professionnels ou habilités par la commune, l'organisateur qui souhaite en disposer devra le demander avant signature de la convention d'utilisation et indiquer le nom du technicien utilisateur.

\* L'utilisation de l'escabeau est interdite, seules les personnes

habilitées et dument autorisées par la commune y ont accès.

\* La manipulation des projecteurs disposés sur la structure scénique est interdite, seules les personnes habilitées et dument autorisées par la commune pourront les manipuler.

Il est strictement interdit :

- d'accrocher quoi que ce soit sur les façades, cloisons intérieures, portes, fenêtres au moyen de clous, de punaises, de pâte ou scotch ou tout autre matériaux ; pour l'affichage, des cimaises sont installées aux murs et des crochets sont à disposition dans le placard du bar.

- de pénétrer dans la grande salle avec de la nourriture ou des boissons lorsque les gradins sont déployés  
- de suspendre quelque matériel que ce soit aux poutres de la structure scénique

L'apport de matériel en supplément est subordonné à l'accord préalable de la commune, il est à la charge exclusive de l'organisateur, en outre tout matériel ne répondant pas aux normes de sécurité en vigueur sera interdit.

Il est demandé aux utilisateurs de veiller à la tranquillité des habitants riverains et en particuliers de baisser le niveau sonore après 22 heures et d'éviter les bruits intempestifs de moteurs, les portières qui claquent ou les cris à l'extérieur. De plus, les portes et fenêtres devront être fermées pendant l'utilisation de la salle.

Le fonctionnement des buvettes est soumis à la réglementation en vigueur et à l'autorisation du Maire par une demande préalable à effectuer en Mairie 15 jours avant la manifestation.

En cas de diffusion musicale, l'organisateur s'engage à faire les déclarations réglementaires à la SACEM.

Le chauffage étant programmé, il est interdit de toucher les

commandes, de plus, pour des raisons de régulation du chauffage et d'économie d'énergie, il est nécessaire de ne pas laisser les portes ouvertes.

L'organisateur ne devra laisser aucun matériel ni denrées alimentaires dans les locaux au-delà de la fin de la présente convention. Les services de l'exploitant élimineront tout ce qui n'était pas présent dans la salle au début de la convention, sans possibilité ni de recours ni d'indemnisation de l'organisateur

Après l'utilisation et avant le départ, la vérification et la fermeture de toutes les portes et fenêtres devra être réalisée, ainsi que l'extinction des lumières et installations.

Aucun technicien ou autre personnel n'est mis à disposition des organisateurs, si ces derniers n'ont pas leur propre technicien et qu'ils souhaitent s'attacher les services d'un, ils doivent en faire la demande au moins trois mois à l'avance auprès de la commune qui leurs facturera le coût total de cet emploi.

## 7 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal

## 8 - DÉGÂTS

Tous les dégâts occasionnés seront à la charge de l'utilisateur et pourront être d'un montant de tout ou partie de la caution ou plus. Il pourra s'en suivre l'interdiction d'utilisation des salles communales à l'avenir.

## 9 - DISPOSITIONS FINALES

M. le Maire veillera à l'application du présent règlement. Le fait d'utiliser les locaux signifie de la part des utilisateurs la reconnaissance du présent règlement et un engagement à respecter ses conditions.



## ÉCOLE ALBERT CAMUS

*Cette année, l'école accueille 96 élèves répartis dans 4 classes : 26 élèves dans la classe maternelle (PS/MS) avec Mme Gros, 21 élèves dans la classe de GS CP avec Mmes De Los Santos et Valla, 26 élèves dans la classe de CE avec Mme Perbet et 23 élèves dans la classe de CM avec Mme Ferrier. L'équipe éducative est également composée de Mmes Russier et Marchais Guilhot, ATSEM auprès des élèves de maternelle, Mme Duchenetauxiliaire de vie scolaire et Mlle Paillet qui effectue son service civique.*

Nous commençons cette année scolaire avec les contraintes sanitaires que nous connaissions au mois de juin. La cohérence et la continuité entre l'école et les services de la mairie, ont permis que cette reprise se déroule dans de bonnes conditions. L'école remercie la municipalité pour son écoute et son engagement auprès de l'équipe enseignante.

Voici les premiers évènements de notre année :

Début septembre, tous les élèves de la grande section au CM2 ont participé à la randonnée de la rentrée, qui a permis à tous de se retrouver.

Dans le cadre du festival « le fauteuil rouge » portant sur le handicap, les élèves de l'école ont été sensibilisés à cette thématique au travers de différentes animations le lundi 12 octobre.

- Les petites histoires pour les PS/MS dans la classe
- La projection du programme « Petites casseroles » (durée: 40 minutes) pour les GS/CP/CE1/CE2 au cinéma Calibert

- Une sensibilisation au handicap, pour la classe des CM1/CM2 avec à travers un parcours avec fauteuil et un échange sous forme de quiz.

Au mois de novembre, grâce à l'APE, nous accueillerons dans chaque classe Mireille d'Allancé, auteur-illustratrice. Elle nous fera partager le plaisir de son métier et accompagnera les élèves dans un moment de création artistique. Nous continuons notre projet sur le thème de l'eau.

Tous les mardis, jusqu'aux vacances de la Toussaint, les grands ont pratiqué le football avec les animateurs du club de foot Mazet-Chambon. Nous les remercions pour la qualité de leurs interventions et leur dynamisme.

Depuis novembre, les élèves de CM participent à un projet avec la course du Vent des globes. Tous les jours, ils relèvent la position des voiliers et réalisent des activités autour de ce thème.

Les lundis, les élèves du CE au CM2 se rendent aux Bretchs pour des activités gymniques.

Les vendredis, les cours de musique ont recommencé pour tous les élèves avec Céline Ritton.

Nous croisons les doigts pour que la neige soit au RDV cette année afin que les élèves du CE au CM2 découvrent ou se perfectionnent dans la pratique du ski de fond... Nous espérons pouvoir emmener les élèves de CE et CM en classe de mer (projet annulé l'année dernière en raison du confinement) Beaucoup de projets à venir... nous ne manquerons pas de vous en faire part sur le prochain bulletin.

Encore quelques mots pour vous dire, que dans ces temps difficiles pour toutes les générations et particulièrement pour les plus jeunes, toute l'équipe éducative s'attache tous les jours à accueillir les enfants dans un esprit de bienveillance et de tolérance, pour que les élèves puissent dans les meilleures conditions partager des apprentissages et vivre des moments fraternels (dans le respect des gestes barrière).

*Les enseignantes.*

# UNE ANNÉE SCOLAIRE 2020 BIEN PARTICULIÈRE

Après une période de confinement difficile pour les élèves, éloignés de leurs camarades et soumis à un apprentissage en « distanciel », le retour à l'école a pu se faire à compter du 11 mai. La mise place d'un protocole sanitaire, en concertation avec la directrice de l'école et les ATSEM, a demandé de l'organisation et des moyens : respect des distanciations en classe, lavage fréquent des mains, limitation du brassage des groupes, aération des locaux, désinfections des zones de contacts et nettoyage total des locaux quotidiens. La mise place d'un tel protocole a généré des contraintes (moins d'enfants accueillis dans les classes) et le déploiement de personnel supplémentaire. En effet, Jeanine Roux est venue en renfort pour accueillir les élèves en surnombre dans les classes, Chantal Genest a aussi assuré un soutien au ménage en fin de journée aux côtés de Mme Devidal, les ATSEM ont également largement participé à la désinfection et au nettoyage. Autre conséquence, les repas n'ont pu être pris à la Résidence du Lizieux compte tenu du risque encouru pour les résidents, ce sont donc les parents qui ont fourni les repas de leurs enfants, pris à l'école.



Grâce à la mobilisation de tous, personnel de la mairie, équipe enseignante, parents, animateurs du centre de Loisirs, cette période s'est déroulée dans les meilleurs conditions sanitaires et pédagogiques possibles. Soyez- en tous remerciés ! Côté financement de ces moyens, la mairie a obtenu une aide grâce au dispositif 2S2C qui a permis de couvrir une bonne partie des frais engagé concernant la prise en charge des élèves en surnombre dans les classes à l'école.

La rentrée, quant à elle s'est déroulée « en douceur » avec un protocole allégé. Mais, la reprise de la cantine à la Résidence et à l'Algéco ainsi que le retour des enfants dans les locaux du Centre de Loisirs a multiplié les zones de nettoyage et mobilisé tout autant de moyens. La salle de restauration de la Résidence a d'ailleurs été aménagée dans le respect des règles sanitaires (circuits, distanciation, groupes séparés...). Depuis le retour des vacances de Toussaint nous avons redéployé un protocole renforcé. A ce titre, une personne supplémentaire est nécessaire pour éviter le brassage des groupes sur le chemin de la Résidence sur le temps méridien et spontanément des volontaires se sont rapidement manifestés. Merci à Jean-Marc, Audrey, Monique, Catherine, Claudine, Serge !

## QUELQUES AMÉNAGEMENTS :

### • Cantine :

Depuis la rentrée de septembre 2020 l'inscription à la cantine se fait selon de nouvelles modalités. En effet, l'inscription au mois a montré certaines limites (manque de visibilité sur l'emploi du temps professionnel pour quelques familles, trop de désinscriptions au dernier moment...).

Il convient de rappeler que la mairie ne refacture pas le coût réel des repas. En effet, le repas est facturé 3,65 € aux familles alors que l'Esat facture 5.07 € le repas à la municipalité. Dès l'instant où un enfant est inscrit à la cantine, le repas est préparé et payé par la mairie. C'est pourquoi, nous demandons la plus grande rigueur dans la gestion des inscriptions afin d'éviter tout gaspillage alimentaire mais aussi dans un souci de bonne gestion.

### • Garderie :

Depuis la rentrée la garderie est ouverte à 7h30 le matin pour l'accueil des enfants dont les parents sont sans solution. Bonne fin d'année à tous ! même si là aussi, il va falloir faire preuve d'adaptation.

Brigitte Royet.

# CALIBERT EN SCÈNE



*Cette année 2020 a été difficile en raison de l'épidémie de COVID, en particulier sur le plan de la Culture et notre salle du Calibert a du être fermée pour respecter les mesures sanitaires.*

Avant le premier confinement nous avons eu la chance d'accueillir toute l'équipe de la Comédie Itinérante de Saint Etienne, pour une résidence d'artiste autour de la pièce « La Bêtise ». Cet évènement a pu initier des interventions, des animations, des conférences, des rencontres avec tous les publics et sur tout le Haut Lignon et pour finir deux représentations au Calibert dont nous retiendrons longtemps le succès.

Ensuite le Calibert a accueilli la conférence de Yolaine de Courson à propos du développement des territoires, une conférence de la PULP et le concert de percussions des Jacq'angels issus de l'EHPAD des Genets.

Puis ce fut le 1<sup>er</sup> confinement et son silence... Jusqu'à la conférence-projection de film de la Société d'Histoire de la Montagne, le 24 août, à propos de Bernanos, suivie par une soixantaine de spectateurs, ce qui est un bon chiffre pour un sujet si pointu.

Tout début octobre la troupe de théâtre amateur AMA Théâtre a proposé une version réduite mais néanmoins talentueuse de son festival.

Le festival du Fauteuil Rouge (cinéma et handicap) a élargi son territoire et nous avons pu diffuser le film « de toutes nos forces » et proposer une après midi de sensibilisation au Handicap.

Puis le festival du Chant des Sucres a organisé son concert avec deux groupes féminins : Comme John et Lisa Portelli. Malheureusement, dans chaque cas, malgré des prestations d'excellente qualité, l'audience a été réduite.



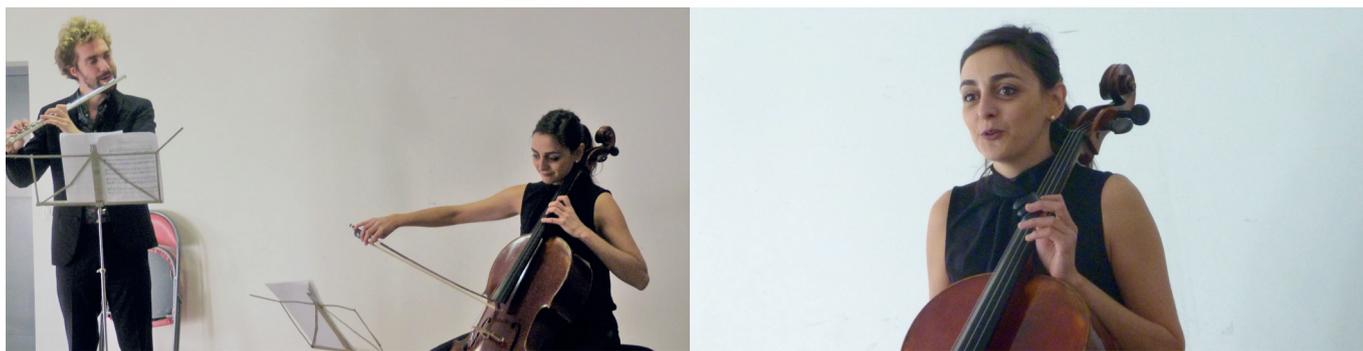
Le deuxième confinement nous a obligé à annuler les diverses soirées prévues : les Lectures sous l'arbre, la projection du film « le silence des oiseaux » dans le cadre de la fête de la science, la PULP au sujet du numérique, la soirée contes de l'APE.... Nous espérons pouvoir reporter ces évènements à l'année 2021....

Parallèlement l'association Calibert en Scène, qui n'était qu'une simple filiale du Comité d'Animation, a décidé de se restructurer.

Après le départ de son président Jean Mougel, que nous remercions ici pour son action, et la décision de créer une association indépendante, un groupe de travail d'une quinzaine de personnes a commencé à réfléchir sur des statuts. Une Assemblée Générale Constitutive sera convoquée dès que les conditions sanitaires nous le permettront.

Si vous êtes intéressés pour en faire partie, à quelque titre que ce soit (membre du CA, ou simplement intéressé par la programmation culturelle et les diverses animations) faites vous connaître auprès de la Mairie du Mazet ou auprès de Pierre Suchère (pierresuchere.mairie@gmail.com).

Marianne Mermet-Bouvier.



## CONCERT AU MAZET SAINT-VOY

*Dimanche 18 octobre, la salle de la mairie a ouvert ses portes à un concert organisé par les Rencontres Contemporaines : Marie Ythier, violoncelliste, et Samuel Bricault, flûtiste, ont proposé des œuvres de compositeurs actuels.*

Par leur présentation de chacune des pièces, et le fait qu'ils les interprétaient par cœur sans l'écran de la partition, ils ont su nous attirer dans leur écoute exigeante, leur recherche, leur théâtralité.

Ils ont choisi un duo de Villa-Lobos joyeux, virtuose, exubérant, pour conclure leur programme.

S'en est suivi un moment informel de partage avec le public autour des partitions, comme si tous souhaitaient prolonger le bonheur de vivre - enfin, à nouveau - une vraie rencontre humaine et musicale.

## SHM « GEORGES BERNANOS, HISTOIRE D'UN HOMME LIBRE » OU L'AVENTURE SINGULIÈRE D'UN AUTEUR ENGAGÉ

*Lundi 24 août, dans la salle du Calibert, une soixantaine de personnes avaient répondu à l'appel de la Société d'Histoire de la Montagne pour la projection d'un documentaire sur Georges Bernanos suivie d'un débat. Cette animation terminait en beauté le cycle estival de la Société, en présence des deux réalisateurs Yves Bernanos, petit-fils de l'écrivain et Jean-Pascal Hattu, son petit-neveu. Un débat suivait la projection du documentaire.*



Georges Bernanos compte parmi les grandes figures littéraires du 20<sup>ème</sup> siècle. Témoin engagé dans les grands événements de son temps il a aussi été un lanceur d'alerte et un visionnaire. Toute sa

vie durant, en France, en Espagne ou au Brésil, il combat les totalitarismes, les dérives idéologiques, le capitalisme, la société de consommation, les compromissions des politiques et l'instrumentalisation des peuples. Il le fait en prenant violemment position, sans jamais céder au conformisme. Le petit-fils et le petit-neveu de Bernanos apportent un éclairage nouveau sur la vie et l'œuvre de l'écrivain le plus anticonformiste de son temps dont l'intensité des textes résonne encore plus fortement aujourd'hui.



20



# FESTIVAL AMA THÉÂTRE

*Année 2020 ! L'année du Coronavirus !  
Pour la 17<sup>ème</sup> édition de son festival de théâtre  
amateur, la troupe Ama-Théâtre a choisi  
d'investir la salle Calibert du Mazet St-Voy.  
Compte tenu des conditions sanitaires, ne  
pouvant pas accueillir de troupe extérieure  
nous avons été contraints de réduire le  
programme.*



2020

17<sup>ème</sup> festival

Théâtre amateur

« Côté Cour »

Maison des Bretchs  
Le Chambon/Lignon  
samedi 26 septembre

Salle Calibert  
Le Mazet St Voy

vendredi 2, samedi 3,  
dimanche 4 octobre

Libre participation

Organisation : Ama-Théâtre, Maison des Bretchs 43400 Le Chambon/Lignon  
Renseignements : Nicole Viillard : nicole.viillard@wanadoo.fr 06 89 86 50 09  
Annie Guelrouard : acoguel@orange.fr 04 71 59 76 49

Calibert

IPNS

En avant goût du festival, le 26 septembre, a été donné au Chambon un spectacle de monologues sur le thème de l'Amour.

Le weekend suivant, nous avons occupé la scène du Calibert avec :

- Vendredi soir, 2 octobre, la pièce de Jean-Marie Piemme « Les pâtisseries ».
- Samedi soir, 3 octobre deux textes de Dario Fo et Franca Rame, « Une femme seule » et « Couple ouvert à deux battants ».
- Dimanche, 4 octobre, après-midi, clôture avec le spectacle tout public, déjà fort apprécié au printemps, « Inspecteur Toutou » de Pierre Gripari.

Ce programme a permis de sortir de la morosité ambiante, les applaudissements en ont été la preuve !

Ama-Théâtre remercie la municipalité du Mazet pour son accueil, pour la disponibilité de ses membres et pour la mise à disposition de la salle.



**Annnonce:**  
**Un jeune couple recherche**  
**Pour s'installer en tant que maraîcher**  
**dans la commune une maison ou un**  
**Bâtiment avec 1 ou 2 hectares.**

**MERCI DE CONTACTER LA MAIRIE AU 04 71 65 01 09**



## DE FERME EN FERME

*L'évènement « De Ferme en Ferme » est national et coordonné par le CIVAM.*

*Il s'agit de 2 journées de portes ouvertes durant le dernier week-end d'Avril qui a pour but de promouvoir les métiers agricoles et leurs produits, générer des rencontres consommateurs-producteurs. Les agriculteurs qui souhaitent participer s'inscrivent auprès de Mme Gory (de la Chambre d'Agriculture 43), paient une cotisation et suivent une mini formation. Cette dernière informe sur la Charte, la réglementation, aide et conseille sur la mise en place pour guider le visiteur, installer un bureau d'accueil, des parkings adaptés, signalisations ; organise des circuits de visites, etc...*

Des échanges riches et conviviaux où l'agriculteur explique son travail, fait visiter sa ferme, propose des dégustations et/ou repas où le visiteur peut questionner, approcher les animaux, goûter différents produits.

En Haute-Loire le nombre d'exploitations qui participent est en moyenne de 15-20. Exceptionnellement cette année cela a été reporté à Septembre à cause de la crise sanitaire. Sur le Haut-Lignon, 4 fermes ont ouvert leur porte : Le GAEC Salers et Bol d'Air de Lise et Nicolas Russier (Mazalibrand-Mazet St Voy), La Ferme de Max Grangeon (Pauhac-Tence), La Savonnerie du Velay de Karen Pochelon Pouly (Mendigoules-Tence), La Maison Rouge Framboise de Christelle Defours Chaudier-Mas de Tence).

On prend le temps, on découvre des produits variés et de qualité qu'il y a autour de chez soit, (ou plus loin) une idée de sortie pour le week-end qui plait aux petits et aux grands !

*Lise Russier.*



## VÉLO CLUB DU HAUT LIGNON

*Le Vélo Club du Haut Lignon, association intercommunale présidée par Arnaud Roustain se compose de 45 adhérents qui pratiquent le cyclotourisme sur les routes du Haut-Lignon et de l'Ardèche.*

Compte tenu de la situation sanitaire et son lot d'annulations, certains d'entre nous ont dû renoncer à l'Ardéchoise ou encore à l'Étape du Tour à Nice. Notre sortie Club prévue dans le Vercors a connu le même sort et sera reprogrammée, on l'espère, pour le week-end de Pentecôte 2021.

La crise de la Covid a aussi impacté l'organisation de nos propres manifestations et nous a conduit à annuler deux des trois épreuves, notamment le rallye cyclotouriste à Tence, début juin, qui avait rassemblé 300 participants en 2019 ainsi que le Ronde Cévenole (épreuve VTT) qui devait se dérouler début Août au Chambon sur Lignon. Avec l'accord de la Préfecture, nous avons pu maintenir le Cyclo-Cross au Mazet le 11 octobre dernier. Cette épreuve a connu un beau succès avec 54 participants malgré le temps froid et humide.

Laurent Marcon, cycliste ligérien amateur bien connu, a remporté cette dixième édition. Pour l'anecdote, Jordan Sarrou, vététiste mondialement connu, puisque sacré champion du monde récemment en Autriche, avait remporté le Cyclo-Cross en 2012 au Mazet.



Nous profitons de ces lignes pour remercier la municipalité du Mazet qui nous aide financièrement à l'achat de paniers garnis à la Halle Fermière, afin de récompenser les lauréats du Cyclo-Cross. Nous remercions également la Communauté de Communes du Haut-Lignon pour l'attribution d'une subvention annuelle en soutien à l'organisation de nos manifestations sportives sur le territoire intercommunal. Bonne année 2021 à tous et prenez soin de vous !

*Le secrétaire Eric ROYET.*



Mathieu Ferrier, éducateur

## ASSOCIATION SPORTIVE MAZET CHAMBON

*Diplômé du BMF (Brevet de Moniteur de Football) en juin dernier, Mathieu Ferrier est le responsable de l'école de foot du club.*

En entente avec Tence sous le nom « Entente Haut-Lignon », elle regroupe 52 enfants, filles et garçons de 5 à 11 ans. Pour le plus grands, l'entente s'élargit avec Grazac/Lapte pour constituer 3 équipes U15 et U18. La section féminine est composées de 26 joueuses. Si les plus jeunes participent à des plateaux mixtes, les autres ont leur propre équipe. Une équipe U13F pour les 10-13 ans et une équipe U18F pour les 14-18 ans. Semaine après semaine, Mathieu Ferrier, assisté par Yasmina Hedfi (Service civique au club) et Alain Granger (BEES au club de Tence), a pour mission de donner à tous ces jeunes la passion du football en les initiant à ce sport qu'il connaît parfaitement étant lui-même joueur. Les entraînements ont lieu le mercredi après-midi entre 13h30 et 17h30 (selon la catégorie). Les U15 et U18 ont un second entraînement le vendredi. Quant aux rencontres officielles, elles se déroulent le samedi ou le dimanche

selon les catégories sous forme de « plateaux » accueillant plusieurs clubs de la région ou de matchs à partir de la catégorie U15.

Côté seniors, deux équipes garçons inscrites en district 3 et district 5 et une équipe filles participant à des matchs amicaux composent ces catégories. 39 joueurs représentent le club chaque dimanche sur les stades du département encadrés par Laurent Crouzet et Patrick Ruel, leurs coaches. Pour les féminines, 15 joueuses représentent l'entente.

Pour les tout petits, à partir de 3 ans, des séances de baby-football sont programmées tout au long de la saison. Leur éducateur, Nilis Eyraud diplômé du BPJEPS et titulaire du CFF1 (Certificat Fédéral de Football), assisté par Agathe Roux, anime les séances dans le but de faire découvrir le football aux enfants de façon ludique à travers de nombreux jeux. L'approche pédagogique du baby-football et les objectifs pour les enfants sont le développement de leur motricité, de leur autonomie, de leur aisance corporelle, l'amélioration de leur connaissance de l'espace et leur gestion du temps afin de les aider à mesurer leurs performances et à les formuler.

### Contacts :

**Laurent Poyet, président :**  
**06 80 93 24 94**

**Laurent Digonnet, secrétaire :**  
**06 30 48 55 94**

**Mathieu Ferrier, éducateur :**  
**06 78 73 59 47**

# RÉSIDENCE COMÉDIE ITINÉRANTE

## EXTRAIT DU BILAN DE LA VENUE SUR NOTRE TERRITOIRE DE LA COMÉDIE

*Résidence de création sur le territoire du Haut-Lignon. La Comédie Itinérante 27 janvier – 15 février 2020 Retour d'expérience.*

### LIEU DE RÉPÉTITION OUVERT

Salle le Calibert – Mazet-Saint-Voy  
Des tables d'accueil ont été mises en place dans le hall et une signalétique spécifique a été mise place pour que le public puisse s'installer en toute discrétion.

Les horaires : 10-12h – 14-16h du lundi au vendredi des 2 premières semaines pour tout public. Réalisé (estimation grâce au comptage coquillage) 93 personnes.

C'était une première expérience de ce type et beaucoup de personnes sont venues assister aux répétitions. On peut noter que cela s'est fait avec beaucoup de respect du travail en cours. Certaines personnes sont venues tous les jours pour suivre le processus de création. Du côté de l'équipe artistique les retours sont positifs. Le fait d'avoir des spectateurs a permis de tester des propositions artistiques, également de couper cours à l'inertie qui s'installe certains jours de répétition.

### REPÉTITION PUBLIQUE

Salle le Calibert – Le Mazet-Saint-Voy Tout public  
Réalisé : 47 personnes Très bons retours public à la sortie de cette répétition. Il y a eu beaucoup de



**1164**  
PERSONNES IMPACTÉES

**19**  
PARTENAIRES LOCAUX

EAC Les Roches, Cinémascoop, Ciné Tence, EHPAD La Sérigoule, EHPAD Les Genêts, AMA Théâtre, IME Synergie 43, Médiathèques du Pays-Lecture...

**3**  
RENDEZ-VOUS  
SCOLAIRES

**165**  
COLLÉGIENS

**2**  
REPRÉSENTATIONS

**422**  
SPECTATEURS

**13**  
RENDEZ-VOUS  
DE MÉDIATION  
TOUS PUBLICS

**577**  
PERSONNES  
IMPACTÉES

questions à l'équipe principalement sur le processus de création.

### Temps convivial à l'issue de la représentation avec l'ensemble de l'équipe du spectacle

Salle le Calibert – Le Mazet-Saint-Voy Tout public.

Réalisé : 150 personnes.

### REPÉTITION PUBLIQUE SCOLAIRE

Salle le Calibert – Le Mazet-Saint-Voy

Centres de loisirs du Haut-Lignon, Résidence du Lizieux (personnes âgées), Foyer Saint Nicolas. Réalisé : 21 personnes.

La répétition publique a donc été proposées aux résidents des EHPAD, à la résidence de Lizieux, ainsi qu'aux enfants du centre de loisirs et aux

résidents du foyer Saint Nicolas (personne en situation de handicap).

### LES REPRÉSENTATIONS

• **Judi 13 février - 14h**  
représentation scolaire, jauge : 183 personnes.

• **Vendredi 14 février - 20h30**  
représentation tout public, jouée à guichet fermé : 239 personnes La jauge ouverte était de 211.

Le vendredi soir nous avons ouvert les places en fond de salle à côté de la régie pour les invités de la compagnie d'où la sur-jauge. 1 semaine avant, la représentation du vendredi soir était complète, nous avons donc ouvert la scolaire au tout public. Malgré cela environ 80 personnes

ont été refusées. Calibert en scène a très bien géré la communication en annonçant à l'avance sur Facebook et par voie de presse qu'il ne restait plus de places. Le soir même seules deux personnes se sont présentées sans places et nous avons pu les faire entrer.

Nous ne pensions pas faire face à autant de demandes, c'est la première fois que Calibert en scène annonce complet sur un évènement.

## CONCLUSION

A l'échelle du territoire du Haut-Lignon, en cette période de l'année où les activités culturelles, touristiques et économiques sont au ralenti, la résidence a insufflé une belle dynamique.

Les retours qui nous sont parvenus, à la fois, du public, des partenaires sont extrêmement positifs et enthousiastes. La mixité des publics sur la plupart des évènements vient conforter le rôle de la culture comme ciment social. Des personnes qui ne participent pas habituellement à la vie culturelle locale se sont emparées de la proposition.

Cette résidence est le premier projet intercommunal qui a permis de faire des liens entre les différents partenaires et initiatives locales et de dépasser les conflits latents présents sur le plateau.

La fréquentation des différentes actions montre qu'il y a une réelle attente de la population concernant des projets culturels.

La coordination de cet évènement est pour la communauté de communes une formidable occasion de s'exercer au déploiement de projet à l'échelle intercommunale.

*Fabienne Malaval-Dupré, chargée de mission culture au sein de la CCHL.*



## FESTIVAL DU FAUTEUIL ROUGE



*Parmi les temps fort du festival Le Fauteuil rouge, cinéma et handicap, il y a eu au Calibert l'après-midi du mercredi 7 novembre le parcours sensoriel animé par Frédéric Delorme, enseignant en activités physiques adaptées, qui avait pour objectif de développer la coordination globale, les capacités d'équilibre statique et dynamique et favoriser le vivre-ensemble.*

Ce sont un total de 33 enfants et adultes qui sont venus expérimenté fauteuil roulant, slack et autres parcours de motricité. Ce moment a fait l'objet d'un reportage sur France 3, diffusé le soir même.

Parmi les 33 participants, il y avait notamment les enfants des centres de loisirs et des personnes de l'ESAT Les Amis du Plateau.

# UNE ANNÉE PAS COMME LES AUTRES AU CENTRE DE LOISIRS !

*Malgré une année particulièrement troublée par les évènements. Le centre de loisirs intercommunal du Haut-Lignon, (antenne du Mazet St Voy), accueille vos enfants de 3 à 12 ans.*



**Plusieurs formules sont proposées :**

- Accueil à la journée (avec ou sans repas)
- Accueil à la demi-journée (avec ou sans repas)

**Attention, pour les jours de sortie, l'accueil ne se fait qu'en journée entière.**

Lors des vacances de la Toussaint les enfants ont pu découvrir des activités autour des Amérindiens. Ce thème était vraiment passionnant. La construction d'un tipi à l'intérieur du Centre a fait de nombreux heureux. Nous avons également eu la chance de faire un petit temps commun avec quelques enfants de la crèche Les Pitchounets, chouette moment autour de comptines musicales. Expérience à renouveler.

L'accueil des mercredis s'articule autour de plusieurs grands thèmes entre chaque période de vacances :

- Les métiers.
- En route pour l'Asie.
- L'Afrique et compagnie !

Une sortie adaptée à l'âge des enfants est organisée à chaque période.

Nous vous rappelons qu'il est préférable d'inscrire vos enfants une semaine à l'avance afin que l'équipe

d'animation puisse s'organiser et accueillir vos enfants dans les meilleures conditions. Toutefois les inscriptions de « dernières minutes » restent possibles dans la limite des places disponibles.

## INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture : 7h30 à 18h30  
Temps d'accueil de 7h30 à 9h et de 13h30 à 14h

Pour toute nouvelle inscription merci de vous munir de votre numéro allocataire CAF, de votre quotient familial CAF, de votre numéro de sécurité social et d'une photocopie du carnet de vaccination de votre enfant. Le tarif est calculé selon le montant du quotient familial. (Grille des tarifs affichée au centre de loisirs et visible sur le site la communauté de communes du Haut-Lignon). Les fiches d'inscriptions sont téléchargeables sur le site de la Communauté de Communes du Haut-Lignon également.

Pour joindre l'équipe d'animation téléphonez au 04 71 65 02 47 ou par mail [elhl.mazet@gmail.com](mailto:elhl.mazet@gmail.com)

## LE PÉRISCOLAIRE

Le Centre de loisirs est également là pour prendre le relais après l'école sur des temps périscolaires. Nous accueillons vos enfants au Centre de Loisirs de 16h30 à 18h30.

Une réflexion est actuellement en cours par la municipalité afin que le coût du service soit le même pour les familles du Mazet que celui proposé aux familles sur le Chambon sur Lignon. Afin d'aller plus loin au sein de la commission Enfance -Jeunesse une réflexion sera menée sur une

possible uni formalisation de ces tarifs au sein de la Communauté de Communes du Haut-Lignon.

N'hésitez pas à nous joindre au 04 71 65 02 47 pour vous inscrire et bénéficier de ce service.

## LE CLUB ADOS

Le club ados, quant à lui, est ouvert tous les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires de 13h30 à 18h30. Nous fonctionnons en accueil libre sur cette tranche d'âge. Avec une adhésion annuelle très abordable, les jeunes peuvent aller et venir librement pendant les horaires d'ouverture. Ping-pong, baby-foot, billard, table de Poker, jeu de société, jeu vidéo, ... sont à leur disposition. Quand un groupe semble former, un projet plus ambitieux peut-être monté avec eux. Des sorties sont organisées à chaque période de vacances : Laser-Game, Trotinette électrique, Inter club, Paint-ball, Parcours accrobranche...

## LES CAMPS

Les deux camps voiles proposés pour les vacances d'été ont eu un franc succès encore cette année.

D'autres camps sont prévus pour l'année 2021 :

- Un camp « Ski » pour les 9-12 ans à Autrans du 8 au 12 février.
- Un camp « Sport et aventure » pour les 12-16 ans dans la vallée de l'Ubaye du 12 au 16 avril.

**En cette période troublée où l'incertitude prédomine, n'oubliez pas : Gardez la pêche !!!**

*L'équipe d'animation du centre.*

## PROJETS 2020 POUR LE SICTOM ENTRE MONTS ET VALLÉES

### NOUVEAU BUREAU :

- EYRAUD Jean-Michel (Président),
- SOUVIGNET Bernard, DEFAY André, PELISSIER Romain et FOUTRY Jean-Marie (vice-présidents)



Afin de bien trier vos déchets, veuillez-vous référer aux consignes de tri qui sont posées sur les colonnes. Tout autre déchet qui ne doit pas aller dans les colonnes (pots de yaourts, suremballages de packs d'eau) est considéré comme un refus de tri. Il est bon de savoir que les refus de tri ne sont pas valorisés mais facturés.

L'opération « composteur » est toujours en action. 2 volumes sont proposés : 445 Litres au prix de 30€ et 620 Litres au prix de 40€. Si vous souhaitez en acquérir un, il faut contacter le SICTOM. De bons conseils vous seront fournis pour obtenir un compost de qualité.

### DÉCHÈTERIE DU CHAMBON SUR LIGNON

Nous avons réalisés des travaux de réhabilitation et d'extension sur la déchèterie du Chambon sur Lignon. Les travaux devraient se terminer avant la fin de l'année 2020.

### DUNIÈRES

Une étude sera faite sur 2021 pour réaliser d'éventuels travaux sur la déchèterie de Dunières.

Retrouvez-nous sur l'application ILLIWAP (gratuite et anonyme) pour connaître toute l'actualité du SICTOM.

Tonnages des ordures ménagères et de la collecte sélective de la Communauté de Communes du Haut-Lignon	2017	2018	2019
Ordures ménagères	1 513	1 550	1 438
Verre	379	402	415
Emballages	158	169	185
Papiers	203	200	203

### Petit rappel



**Les colonnes cartons** sont exclusivement réservées aux cartons bruns (exemple : cartons colis, déménagement...)



**Les cartonnettes** (ex : emballages cartons qui entourent les pots de yaourts, le carton de la lessive en poudre...) sont à mettre dans les colonnes papiers.





## ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DU MAZET 2020 CROIRE ET VOIR

*Selon les mots Marjorie  
Coudray*

*« Croire à l'instant qui se vit  
en plénitude, voir se lever le  
jour par une aube nouvelle.  
Croire que la vie n'est pas un  
long fleuve tranquille  
Voir un bel arc en ciel symbole  
de ton alliance avec nous  
Croire qu'après la pluie vient  
le beau temps  
Voir que le chemin parcouru  
est riche de rencontres  
inattendues  
Croire aux lendemains qui  
chantent la mélodie de  
l'espérance  
Croire pour mieux voir  
que l'amour demeure pour  
l'éternité »*

Chacun de ces mots peut nous accompagner dans tout ce qui a encadré les différents moments de notre vie cette année, pour notre paroisse, comme pour toutes les associations et les personnes de notre pays.

- Un premier trimestre où **croire à l'instant qui se vit en plénitude, voir se lever le jour par une aube nouvelle** a permis le déroulement de toutes les activités et la tenue de son Assemblée générale où notre paroisse a renouvelé son conseil presbytéral qui comprend 10 nouveaux membres. Quatre des secteurs du Mazet et de Freycenet et un des secteurs de Montbuzat et de Fay.

- Puis arrive le confinement qui nous rappelle que **la vie n'est pas un long fleuve tranquille** avec l'arrêt de toutes les activités : au-revoir culte du dimanche et activités, au-revoir voyages paroissiaux, sorties de fin d'année pour les jeunes de la paroisse, au-revoir FAVEA, fête de paroisse dans le jardin des Droits de l'Homme à Freycenet. Mais **Voir un arc-en-ciel symbole de ton alliance avec nous et voir que le chemin parcouru est riche de rencontres inattendues** avec la mise en place des cultes téléphoniques tous les jeudis à 18H, moments de culte et de partage

pour bon nombres de ces personnes qui ne pouvant se déplacer ont retrouvé leur culte paroissial.

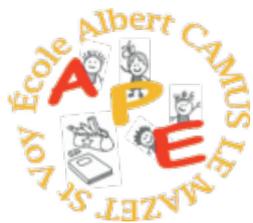
- **Croire aux lendemains qui chantent la mélodie de l'espérance** avec la fin du confinement qui a permis le redémarrage de certaines activités mais avec beaucoup de contraintes sanitaires qui ont condamné trois de nos quatre temples. Soixante-dix personnes au maximum pour le temple du Mazet pour les cultes, soirées où les actes pastoraux (obsèques) souvent faits en extérieur si la météo le permet. Comme pour beaucoup d'associations dans notre société nous avons dû annuler toutes ces réunions (ainsi que le marché de Noël) irréalisables dans ces espaces clos trop petits pour recevoir le nombre de participants potentiel et respecter les distanciations.

- **Croire pour mieux voir que l'amour demeure pour l'éternité »**

C'est avec ces mots que je vous souhaite au nom du conseil presbytéral de bonnes fêtes de fin d'année et ose espérer pour toutes et tous une année 2021 un peu plus sereine.

*Maurice Dolmazon.*

# ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ALBERT CAMUS



Après une année scolaire 2019-2020 écourtée, suite à une invitée surprise (la Covid-19), qui nous a contraint à annuler le carnaval, le spectacle de l'école, le traditionnel sarassou, modifier le SUPER LOTO (joué exclusivement sur ordinateur) et reporter plusieurs évènements ou projets, l'association des parents d'élèves du Mazet reprend du service.



Pour cette nouvelle rentrée, quelques petits changements dans le bureau suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Septembre. Nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle recrue, Nelly DELABRE au poste de Trésorière. Elle succède à Anne DELAYE qui était à ce poste depuis 3 ans. Audrey POUIX et Alex SPARWASSER gardent leurs postes respectifs de Présidente et de Secrétaire.

Fourmillant d'idées, nous espérons que cette année 2020-2021 pourra être ponctuée de plusieurs actions comme :

- Des opérations de pizzas
- Une vente de calendrier de l'avent en novembre
- Le festival jeunesse avec l'expo / vente de livres **les 20 et 21 novembre au Calibert** avec la venue de l'illustratrice Mireille d'ALLANCE dans toute les classes, une soirée contes « Blanche Neige et Quincaillies » avec la troupe KONLS'DIZ.
- le Carnaval de l'école
- le super loto 2021 et le sarassou en partenariat avec l'AS MAZET /

CHAMBON (club du foot)

- La buvette du spectacle de l'école
  - Une vente d'objets décorés par les enfants de l'école (cabas, torchons, sacs...) Les sommes récoltées lors de ces différents événements permettront aux enfants de découvrir et profiter :
  - D'un Noël à l'école (spectacle, cadeaux par classe et par élève, visite du Père Noël...) – De plusieurs sorties ski de fond aux Estables, bien entendu si la neige ne fait pas de caprice...
  - D'un voyage de fin d'année pour toute l'école à l'aquarium de LYON.
  - De continuer le jardin potager et repeindre la cabane de la cour
  - D'acheter du matériel pour le périscolaire du matin
  - Du report du voyage avec nuitées à TAUSSAT pour les CE et CM (soit 49 élèves) – la visite du lieu de mémoire pour les CM
  - la création d'un livre collectif
- Nous en profitons pour remercier



l'équipe enseignante pour son investissement auprès des élèves de l'école, sur tout depuis le printemps, pour qu'ils puissent continuer malgré le contexte sanitaire à avoir une scolarité « normale ».

Nous remercions également toutes les personnes qui nous soutiennent de près ou de loin pour que l'association puisse continuer à financer tous les projets de l'école au bénéfice de nos chérubins.

Nous vous souhaitons à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le Bureau.



## LES PITCHOUNETS

*Les Pitchounets devaient fêter leurs 30 ans+1 an le 28 mars dernier mais la Covid nous a stoppé net en fermant toutes les structures.*

L'année a été cabossée et tourmentée mais nous gardons le cap, l'équipe entière reste force de propositions. Entre les séances d'argile avec le Ram, en début d'année, les rencontres avec le centre de loisirs, les plantations dans notre petit jardin, le pique-nique, nos baignades peinture en extérieur ou intérieur, déguisements, manipulations ; les journées sont bien remplies.

Pour la semaine du goût nous avons dégusté des spécialités (américaines, antillaises...) préparé par des parents, nous avons confectionné du pain, des crêpes et de la soupe. (merci aux Domaine des Marmottes... pour les confitures).

Le 2 octobre, nous avons photographié tous les enfants avec leur plus belle frimousse pour **la journée du sourire !**



Au mois de novembre, Hélène Sauvat, intervenante musique viendra animer des temps d'éveil musical.

### OBJECTIF POUR L'ANNÉE 2021

Végétaliser notre terrasse (déjà 4 gros rondins sont installés, merci à la réactivité de la mairie.) nous allons planter des arbustes, aménager un bac avec des copeaux de bois, un autre avec des pommes de pin, apporter des buchettes de bois. L'idée est de faire découvrir aux enfants des éléments naturels, d'expérimenter afin d'éveiller leurs 5 sens.

Un grand merci aux parents pour leur générosité tout au long de l'année (confitures, fruits rouges, plants et graines pour notre jardin, draps, turbulettes, bavettes...).

Nous espérons reprendre le temps passerelle avec l'école en janvier.



### Contact

Florence Gaddini

- La structure a un agrément de 11 places
- Nous accueillons actuellement 30 familles et 34 enfants.
- Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h  
04 71 65 06 22





## ASSOCIATION ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE DU MAZET

*La situation sanitaire a perturbé les actions de l'association durant cette année 2020. Toutes les activités de groupe ont été annulées à savoir sorties ornithologiques, botaniques, patrimoine et classe 1900. L'exposition estivale sur le thème « Généalogie et Histoire Locale » a permis de présenter sept personnalités locales, leur généalogie sur six générations et leur contribution à l'histoire de la commune.*

*Elle a rencontré un relatif succès compte-tenu des conditions, en particulier l'annulation du vernissage.*

Mais cette année a surtout été la concrétisation du Chemin Découverte du patrimoine du Mazet. Il avait été présenté en 2019 et c'est maintenant une réalité. On peut parcourir les quatre kilomètres d'une boucle autour du village en suivant un balisage vert. A partir de la Halle Fermière vingt et un panneaux permettent de découvrir : patrimoine bâti, géologie, histoire des écoles, accueil...

Un livret d'accompagnement permet de faire ce parcours en famille avec des questions réponses pour les enfants pour capter leur intérêt. Et en plus c'est un excellent souvenir. Il est en vente à la Halle Fermière.

N'oublions pas que l'association est partie prenante pour l'aspect botanique du Jardin. Un petit groupe de passionnés s'est constitué pour que sa richesse perdure et soit valorisée.

*Armand Debard.*

*Meilleurs  
Vœux*

